

Une rigueur sur fond d'orientation fiscale inchangée...

François Fillon a annoncé de nouvelles mesures en matière de réduction des dépenses et de hausse des recettes publiques. La stratégie gouvernementale a été claire : saucissonner les annonces pour élaborer un plan global de rigueur qui s'impose principalement aux ménages. Ces annonces complètent donc un ensemble de mesures (déjà décidées) qui dessine un plan de rigueur dont les principales orientations sont éclairantes.

La pression sur les dépenses publiques et sociales est confirmée avec la plus faible progression des dépenses de l'assurance-maladie ou le durcissement des conditions d'accès au prêt à taux zéro (désormais centré sur les logements neufs, que tous les ménages n'ont pas les moyens d'acquérir).

La réduction du pouvoir d'achat due à la hausse de certains prélèvements se poursuit après les hausses des droits indirects annoncées dans la loi de finances rectificatives pour 2011. Il en va ainsi de la non indexation des seuils du barème de l'impôt sur le revenu (qui, au fil des années, rendra juridiquement imposables des contribuables non imposables) ou de la TVA à taux réduit. A cet égard, il serait plus juste de parler d'une orientation visant à rehausser le taux réduit de 5,5% à 7%, même si un taux à 5,5% subsiste encore pour certains produits de première nécessité).

Cette réduction du pouvoir d'achat sera également alimentée par la baisse de certaines prestations : les allocations familiales et les aides au logement évolueront à un rythme inférieur à l'inflation, ce qui se traduira par une baisse de ces prestations au regard du coût de la vie.

Mais dans le même temps, de nombreux acquis fiscaux (en matière d'impôt sur les sociétés ou d'impôt de solidarité sur la fortune dont la baisse de 2 milliards d'euros décidée en juin 2011 n'est pas remise en cause notamment) sont maintenus.

Au reste, la médiatisation de dispositions dérisoires au regard des enjeux telles que, récemment, la contribution sur les plus hauts revenus et, désormais, la contribution de 5% en matière d'impôt sur les sociétés pour les plus grandes entreprises cache mal la réalité du plan de rigueur. En la matière, on peut aussi dresser la liste de quelques mesures épargnées par la rigueur qui montrent que les grands groupes ont peu à craindre de cette contribution :

- régime de l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : coût budgétaire annuel de 19,5 milliards d'euros,
- régime « mère fille » : coût budgétaire annuel de 34 milliards d'euros,
- exonération des plus values (dite « niche Copé ») : coût budgétaire annuel 3 milliards d'euros.

De ce point de vue, l'orientation fiscale profonde n'a pas varié, le déséquilibre du système fiscal n'est donc pas corrigé.